



# Rapport d'activité

## 2024

### Syndicat Mixte des six rivières



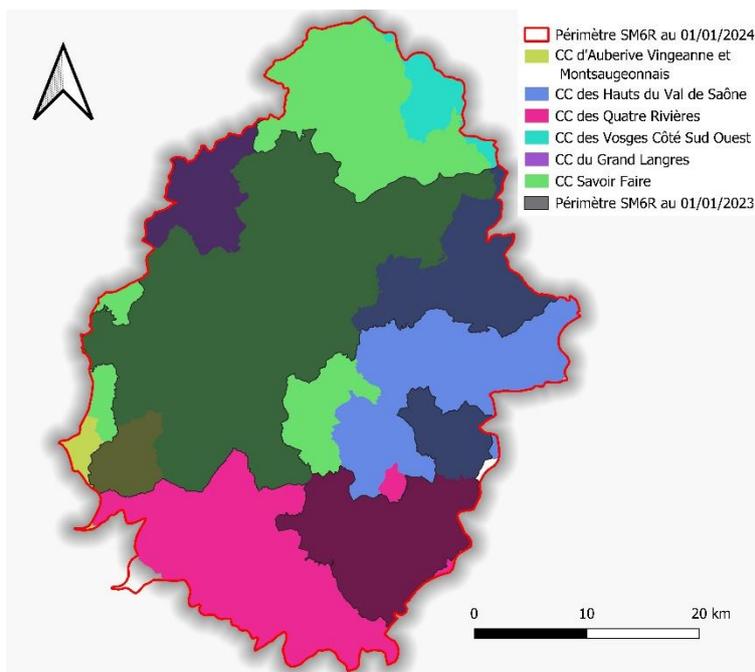
## Table des matières

Présentation du Syndicat.....	4
Le fonctionnement du Syndicat mixte des six rivières .....	6
Le conseil syndical .....	6
L'équipe technique .....	6
Bilan Financier .....	7
Les enjeux sur le territoire.....	11
Bilan hydrologique :.....	11
Bilan sur la qualité des cours d'eau : .....	11
Le contrat de bassin.....	12
Présentation .....	12
Le contrat des six rivières .....	12
Les actions du Syndicat.....	13
Restauration du Val de Presles .....	13
Suivi des travaux 2023 .....	13
Tranche de travaux 2024 .....	13
Restauration de la continuité écologique sur le ruisseau de Borne .....	14
Restauration de la continuité écologique et renforcement de berge à Anrosey .....	15
Projets au stade étude.....	15
Apace .....	15
Renoy .....	15
Autet .....	16
Vannon.....	16
Cherlieu .....	16
Gourgeonne.....	17
Plan de Gestion Stratégique des Zones Humides .....	17
Différents comités .....	18
Communication .....	18
Journal de la Haute-Marne.....	18
Est Républicain .....	18
Autres .....	18
Actions de communications .....	19
Fête des mares .....	19
Visite du marais de Chézeaux .....	19
Partenariat avec l'association Part'ages .....	19

Ville à Joie.....	19
Conclusion .....	20

## Présentation du Syndicat

Au 31 décembre 2024, le Syndicat Mixte des Six Rivières (SM6R) compte désormais 6 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Depuis le 01 janvier 2024, le périmètre du syndicat s'est agrandi afin de gérer la compétence de GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) sur l'ensemble des six bassins versants de son territoire. Cette extension a notamment eu pour effet l'intégration de la communauté de communes des Vosges côté Sud-Ouest au SM6R. Le territoire du SM6R s'étend maintenant sur 1615 km<sup>2</sup> et 168 communes.



**Figure 1 : Carte du périmètre du SM6R avant et après l'extension du 01/01/2024**

Les champs de compétence du SM6R relèvent de la GEMAPI et plus précisément des items listés ci-dessous au sens de l'article L.211-7 du code de l'environnement :

- 1° L'aménagement des bassins versants ;
- 2° L'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux, lacs et plans d'eau ;
- 5° La défense contre les inondations et contre la mer ;
- 8° La protection et la restauration des zones humides, écosystèmes aquatiques et formations boisées riveraines.

Pour ce qui est du réseau hydrographique, l'extension a pour effet d'ajouter 234 km de cours d'eau, portant le linéaire géré de 545 km à 779 km. Les bassins versants concernés sont les suivants :

- L'Amance ;
- L'Apance ;
- La Gourgeonne ;
- L'Ougeotte ;
- Le Salon ;
- Le Vannon ;

Les caractéristiques du nouveau périmètre du SM6R sont développées dans les tableaux ci-dessous :

**Tableau 1 : Caractéristique géographique des bassins-versants du Syndicat des six rivières**

Bassins versants	Surfaces (Km <sup>2</sup> )	Longueur de cours d'eau (Km)	Nombre de masses d'eau
Amance	461	300,0	13
Apance	195	114,8	6
Gourgeonne	150	52,8	4
Ougeotte	135	62,0	1
Salon	463	165,8	5
Vannon	211	83,3	3

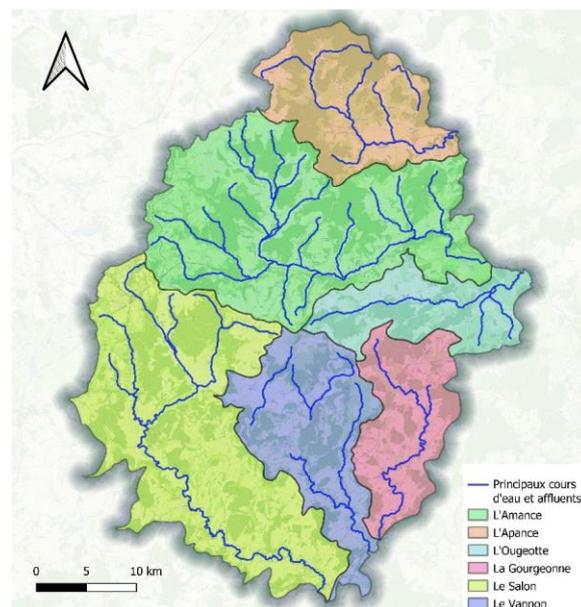
La longueur des cours d'eau correspond aux données issues de la base de données CARTHAGE (CARTographie THématique des Agences de l'eau)

**Tableau 2 : Occupation du sol des bassins versants du Syndicat des six rivières**

Bassins versants	Urbain (%)	Prairie (%)	Forêt (%)	Culture (%)
Amance	2	42	35	20
Apance	2	37	41	19
Gourgeonne	2	17	34	47
Ougeotte	1	41	30	28
Salon	3	24	36	37
Vannon	2	29	31	38
Total SM6R	2	32	34,5	31,5

Les données sont issues du CORINE (COoRdination de l'Information sur l'Environnement) LANDCOVER 2018.

En fonction de l'occupation des sols, il est possible d'observer 3 « types » de bassins versants. L'Amance, l'Apance et l'Ougeotte qui forment un groupe avec des bassins versants à dominance prairial avec également une forte proportion de forêt. Le Salon et le Vannon, qui sont deux bassins versants où la culture et la forêt prédominent avec néanmoins une proportion de prairie supérieure à 20%. Enfin, la Gourgeonne qui est un bassin versant à forte dominance de culture et relativement peu de prairie par rapport aux autres.



**Figure 2 : Bassins versants et principaux cours d'eau du Syndicat mixte des six rivières**

## Le fonctionnement du Syndicat mixte des six rivières

### Le conseil syndical

Le SM6R est administré par un conseil syndical de 17 délégués titulaires et 17 délégués suppléants. La répartition entre les membres est définie en fonction de la clé de répartition suivante :

- 50% de la population municipale au prorata de leur surface ;
- 50 % du linéaire de berges

Le tableau ci-dessous résume la répartition des EPCI au sein du conseil syndical au 1<sup>er</sup> janvier 2024 :

***Tableau 3 : Nombre de conseillers syndicaux par communautés de communes***

Structures	Nombre de titulaires	Nombre de suppléants
CCSF	8	8
CC4R	3	3
CCHVS	3	3
CCGL	1	1
CCAVM	1	1
CCVCSO	1	1

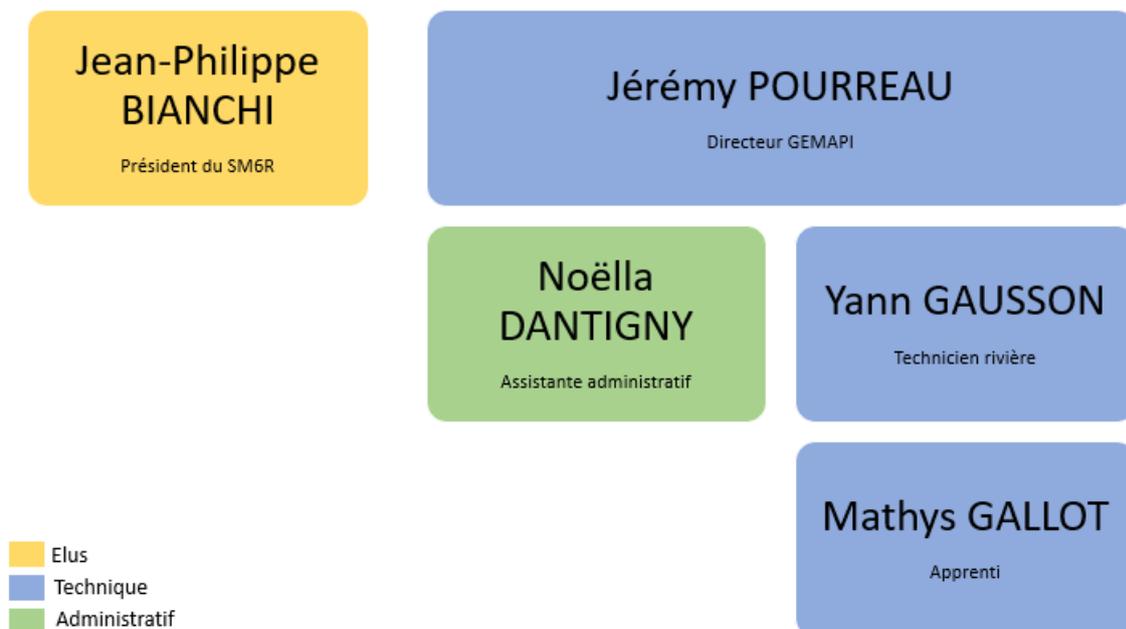
Le conseil syndical est présidé par M. Jean-Philippe BIANCHI (CCSF), 3 Vice-présidents sont également nommés : M. Bruno DEGRENAND (1<sup>er</sup> Vice-président, CC4R) ; M. Nicolas PIERRE (2<sup>ème</sup> Vice-président, CCHVS) et M. Éric VIARDOT (3<sup>ème</sup> Vice-président, CCSF).

En 2024, le conseil syndical s'est réuni à 5 reprises les 19 février, 26 mars, 13 juin, 7 octobre et 10 décembre.

### L'équipe technique

Au 31/12/2024 l'équipe du Syndicat est composée de trois postes :

- Un poste de directeur à temps plein (Jérémy POURREAU) ;
- Un poste d'assistante administrative à mi-temps (Noëlla DANTIGNY) ;
- Un technicien rivière (Yann GAUSSON) ;
- Un apprenti (Mathys GALLOT) de niveau bac +3 (licence professionnelle) est également présent.



**Figure 3 : Organigramme du SM6R**

## Bilan Financier

Ci-dessous le bilan financier du syndicat sur l'année 2024 :

Pour le budget de fonctionnement :

**Tableau 4 : Récapitulatif du budget de fonctionnement pour l'exercice 2024**

	Votés au budget primitif 2024 + DM	Réalisés
Dépenses	404 756.58	207 529.27
Recettes	404 756.58	239 075.76
Résultats de l'exercice		31 546.49
Excédents antérieurs reportés		138 231.58
EXCEDENTS CUMULES FIN 2024		169 778.07

Pour le budget d'investissement (tableau 5) :

**Tableau 5 : Récapitulatif du budget d'investissement pour l'exercice 2024**

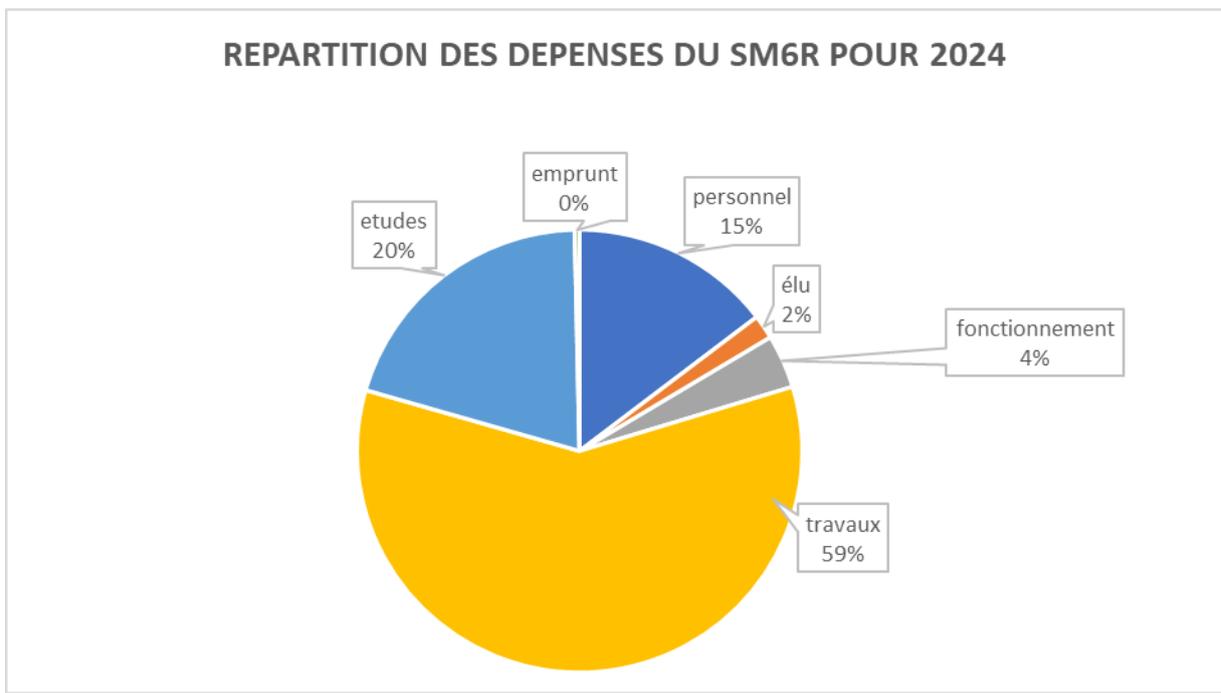
	Votés au budget primitif 2024 + DM	Réalisés
Dépenses	1 836 561.23	564 086.10
Recettes	1 836 561.23	531 302.37
Résultats de l'exercice		-32 783.73
Excédents antérieurs reportés		270 833.86
EXCEDENTS CUMULES FIN 2024		238 050.13

En 2025, les décisions modificatives ont été au nombre de 2.

Concernant la grande différence entre les dépenses d'investissement au budget primitif et les dépenses d'investissement réalisées, cela s'explique par le fait que les travaux de l'Apance prévus initialement au budget seront effectués en 2025.

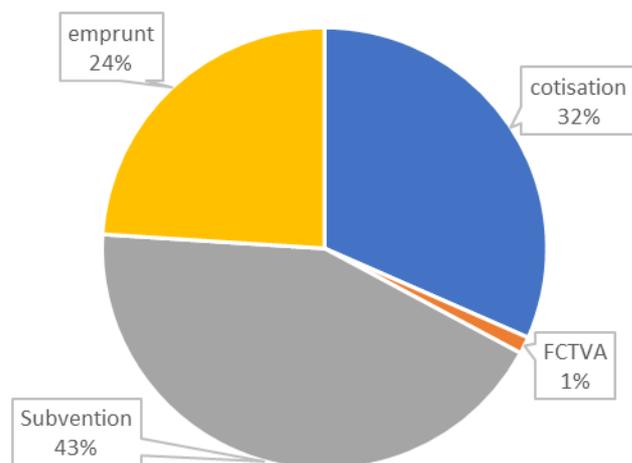
Par contre, les travaux sur le ruisseau de Borne et ceux sur le ruisseau de la Pisseuse à Anrosey ont bien été réalisés.

Les diagrammes ci-dessous illustrent les différents postes de dépenses et de recette pour l'année 2024 :



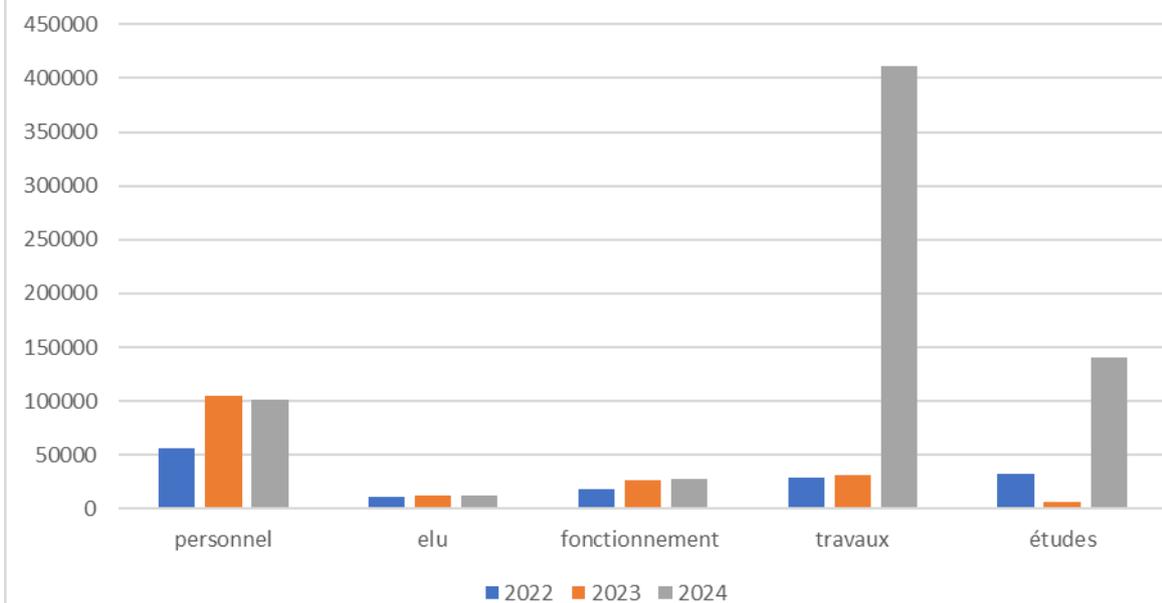
**Figure 4 : Répartition des dépenses du SM6R pour l'année 2024**

## REPARTITION DES RECETTES DU SM6R POUR 2024



**Figure 5 : Répartition des recettes du SM6R pour l'année 2024**

## EVOLUTION DES DEPENSES PRINCIPALES 2022-2024



**Figure 6 : Histogramme des principales dépenses du syndicat en 2022-2023-2024**

- Les frais de personnel restent stables entre 2023 et 2024 avec un nombre d'agents constant.
- Aussi, 2 des 3 postes du Syndicat sont partiellement subventionnés. Le poste de directeur et le poste de technicien le sont à hauteur de 40%. Ces valeurs peuvent être approximatives car le montant reversé dépend du temps de travail passé par les agents sur certaines missions.
- Ce qui est notable pour 2024, c'est la part « travaux » qui atteint plus de 400 000 € liée aux différents travaux de renaturation.

## Les enjeux sur le territoire

### Bilan hydrologique :

Contrairement aux années précédentes, l'année 2024 a été pluvieuse pendant la majeure partie de l'année. Si aucune difficulté des suites d'un assec long n'est à relever, des problématiques locales d'inondations ont été observées, notamment à proximité de la Saône. Cette année a malgré tout permis une bonne recharge des nappes qu'il conviendra de préserver afin de ne pas revenir à des niveaux critiques dès la première année de sécheresse.

2024 permet aussi de se rappeler que le changement climatique impose de s'adapter aux phénomènes de sécheresses intenses et longs mais aussi aux phénomènes de fortes pluies localisées.

Les aménagements du passé peuvent désormais représenter des mal-adaptation vis-à-vis du climat et de la météo d'aujourd'hui et il convient désormais de repenser notre réseau hydrographique afin d'augmenter sa résilience et la nôtre face à ces phénomènes :

- Reméandrement des cours d'eau rectifiés ;
- Restauration des zones humides et de leurs rôles d'éponge ;
- Hydrologie régénérative pour limiter le ruissellement.

### Bilan sur la qualité des cours d'eau :

Sur 35 masses d'eau, 29 sont en « bon état écologique », et 6 sont « très dégradées ». Cela est à nuancer avec de nombreuses sources de pressions présentes sur le territoire du syndicat. La rupture de la continuité écologique (plus de 400 obstacles répertoriés) et la mauvaise qualité chimique des cours d'eau font partie de ces pressions.

En 2024, à la connaissance des agents du SM6R, il n'y a pas eu de pollutions ponctuelles majeure sur les rivières du territoire.

Enfin, le syndicat bénéficie de zones de protection et d'inventaire jouant un rôle prépondérant le maintien d'une bonne qualité des cours d'eau :

- Les ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique) qui sont des zonages d'inventaires délimitent des secteurs à enjeux pour la faune, la flore et les habitats (256km<sup>2</sup> sur le territoire) ;
- Les zones Natura 2000 (143 km<sup>2</sup> sur le territoire) qui délimitent des zones de protection d'espèces ou d'habitats.
- Les Arrêté de Protection de Biotope (APB) qui permettent au représentant de l'état dans le département de réglementer ou d'interdire certaines activités humaines dans un objectif de protection d'espèces protégés au niveau national. Dans le cas du syndicat, la plupart des APB concernent la présence de l'écrevisse à pattes blanches (*Austrapotamobius pallipes*)

## Le contrat de bassin

### Présentation

En France métropolitaine, la gestion de l'eau se découpe en 6 comités de bassins. Ces comités sont définis autour des bassins versants des principaux fleuves et rivières de France, celui du territoire du SM6R est le comité Rhône-Méditerranée Corse. Chaque comité adopte un SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux). Le rôle d'un SDAGE est de définir les orientations fondamentales de la gestion de l'eau et de définir les objectifs de qualité d'eaux à atteindre. Les SDAGE se découpent ensuite à une échelle locale sous différentes formes, notamment en contrats de bassin.

Le but de ces contrats de bassin est de renseigner l'ensemble des actions pouvant être mises en place sur un territoire afin de répondre aux objectifs fixés par le SDAGE. En plus de lister les différentes actions, la mise en place de ce type de contrat permet de structurer la gestion des milieux, notamment en indiquant les aides possibles projet par projet. Ainsi, à la création du syndicat il a été décidé de mettre en place un contrat de bassin spécifique au territoire du Syndicat, ce contrat porte le nom de « contrat des six rivières ». Le Syndicat étant avec l'Agence de l'eau la principale structure concernée par le contrat, c'est le Syndicat qui se charge de l'animation de l'instance de concertation de ce contrat.

Une instance de concertation regroupant l'ensemble des acteurs de l'eau du territoire a été mise en place en même temps que le contrat. Le rôle de cette instance est multiple. Dans un premier temps, son rôle a été de participer à l'élaboration du contrat, ensuite l'instance joue un rôle de suivi du contrat afin de vérifier la bonne réalisation des actions inscrites. Cette instance s'est réunie une fois en 2024.

### Le contrat des six rivières

Le contrat de bassin des six rivières a été élaboré sur la période 2022-2024. Dans ce contrat il est inscrit 6 actions de restauration de grande ampleur, 3ancements d'étude visant à faire naître d'ambitieux projets de renaturation, ainsi que de nombreuses actions de communication et de structuration.

Pour rappel, les différents signataires de ce contrat sont : Le SM6R, la CC des Savoir-Faire, la CC des 4 rivières et l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, le Conseil Régional du Grand Est et le Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté.

L'instance en lien avec le contrat de bassins s'est réunie le 09 janvier 2024, cela a été l'occasion de faire le point sur l'avancement du contrat.

Le contrat se terminant le 31/12/2024, une réunion visant à dresser le bilan de ce premier contrat à l'échelle du territoire des six rivières sera effectuée en début d'année 2025. En prévision de ce bilan, une majorité d'actions inscrites (17/22) dans le contrat a été engagée montrant une certaine atteinte fixé par ce contrat, néanmoins il semble nécessaire de préciser que certaines actions bien que lancées aient dû être stoppées pour des raisons techniques.

## Les actions du Syndicat

### Restauration du Val de Presles

Initialement prévue en 2022, une majeure partie des travaux sur le Val de Presles a pu être réalisée lors de l'exercice 2023, néanmoins une pluviométrie abondante fin octobre 2023 avait forcé la fin des travaux. Ces derniers ont alors repris lors de la période d'étiage 2024.

### Suivi des travaux 2023

Les travaux effectués en 2023 étant la plus grosse partie du projet, une première inauguration des travaux a été effectuée le 09 janvier 2024 en même temps que la réunion de l'instance de concertation du contrat de bassin des six rivières.

Le syndicat a attentivement suivi l'évolution des travaux sur ce site.

Les travaux effectués ont atteint les objectifs prévus :

- Améliorer le fonctionnement de la zone humide : Le site présente à l'heure actuelle une humidité plus importante qu'avant travaux, le niveau d'eau global sur le site est supérieur à la situation avant travaux. Un suivi piézométrique dont les résultats sont attendus pour le début d'année 2025 viendra confirmer ce point ;
- Favoriser les débordements sur ce secteur : Le ruisseau largement sous dimensionné en phase travaux a facilement débordé lors de l'hiver 2023-2024 montrant la capacité du site à stocker l'eau en période de crue ;
- Améliorer la dynamique du cours d'eau : Le cours d'eau a évolué de manière positive lors de cette première année post-travaux. Des sédiments venus de l'amont se sont déposés dans le nouveau lit afin de constituer un matelas alluvial qui était absent dans les anciens lits. De plus, la morphologie du cours d'eau a déjà évolué, cela est principalement visible par la capacité du cours d'eau à multiplier les chenaux sur certains secteurs.

### Tranche de travaux 2024

Les travaux à finaliser sur l'année 2024 étaient les suivants :

- Reprendre certains bouchons effectués lors de l'année précédente :

Certains bouchons se sont révélés moins efficaces que prévus, en fonction des situations, plusieurs méthodes de reprises ont été effectuées (prolongement par exemple). Certains bouchons avaient été abîmés à la suite d'événements particuliers (chute d'arbre sur le bouchon par exemple), ils ont alors été repris.

- Diversifier le cours d'eau par apport de bois mort et de sédiments :

Que ce soit sur le secteur des « 4 seuils » ou sur la partie « restauration active », il y a eu une volonté de diversifier les écoulements et de complexifier le fonctionnement du cours d'eau. Cela s'est traduit par la mise en place de sédiments et l'implantation de bois mort (fixé ou non fixé).



- Confection d'un déflecteur en aval du secteur des 3 ponts :

Il restait un déflecteur à faire sur le ruisseau du Petitgnon afin de rediriger une dernière fois les flux vers le centre du Val. Le déflecteur a bien été réalisé, un merlon a également été confectionné entre le déflecteur et le chemin forestier afin d'éviter des débordements trop fréquents et de sécuriser la route.

- Créer les bouchons sur la partie aval de l'ancien lit du ruisseau du Petitgnon :

La fin des travaux anticipé en 2023 n'avait pas permis de faire la totalité des bouchons sur le site, ainsi il restait 7 bouchons à faire, qui ont tous pu être finalisés.

### Restauration de la continuité écologique sur le ruisseau de Borne

Les travaux sur le ruisseau de Borne consistent en la restauration de la continuité écologique par l'arasement d'un seuil situé en aval direct du pont de l'avenue du maréchal de Lattre de Tassigny.

En plus de cet arasement, le cours d'eau était pavé sur ce secteur. Ainsi, le pavage a été démonté et les pavés ont alors été utilisés pour redessiner le lit du cours d'eau. Des matériaux ont également été apportés afin de redonner une dynamique sédimentaire au cours d'eau et pour reprendre la pente du cours d'eau.

La continuité écologique a conformément été restaurée et le dépavement a permis de rétablir un lien entre la nappe et la rivière. Cependant, les forts coups d'eaux de l'automne et de l'hiver 2024 ont entraînés un départ important de la recharge sédimentaire qui devait permettre une diversification des écoulements et un méandrage du cours d'eau. Il sera donc nécessaire d'attendre une re-végétalisation du site pour voir une amélioration globale du cadre paysager au droit des travaux. Un suivi visuel sera mis en place afin de surveiller cette évolution.

## Restauration de la continuité écologique et renforcement de berge à Anrosey

En juillet, des travaux de restauration de la continuité écologique ont été portés par le syndicat, le but de cette restauration, outre l'aspect écologique, était d'éviter une montée en charge trop rapide des buses. En plus de la restauration, la commune d'Anrosey a réalisé sous assistance à maîtrise d'ouvrage du syndicat une protection de berge visant à reconstituer cette dernière et d'éviter l'érosion du cours d'eau vers une route communale.

## Projets au stade étude

### Apance

Il était initialement prévu une première tranche de travaux durant la période d'étiage 2024, néanmoins des raisons administratives n'ont pas permis la réalisation à cette période repoussant alors les travaux pour 2025.

Toutefois, les suivis ont continué en 2024 en ce qui concerne la piézométrie et l'hydrologie. Les suivis biologiques n'ont pas été effectués en 2024 mais le résultat des suivis 2023 ont été obtenus. Succinctement, ces résultats démontrent que les habitats aquatiques sont uniformisés sur le secteur, que la qualité de l'eau est moyenne due à priori à des rejets domestiques, de fermes et l'accès direct du bétail au cours d'eau. Par contre, la température reste fraîche en été et favorable à la faune piscicole. Toutefois, les peuplements piscicoles apparaissent perturbés avec un déficit de biomasse pouvant aller jusqu'à 90% et un déficit numérique de 80% par rapport à l'état de référence. Enfin, les populations de macro-invertébrés sont dans un état moyen à très bon en fonction des stations.

En plus de ces suivis, une étude malacologique a été réalisée afin de déterminer la présence ou non de la moule épaisse (*Unio crassus*) une espèce de moule en danger d'extinction. Cette étude n'a pas révélé la présence de cette espèce sur la zone de travaux.

Pour rappel, la tranche de travaux n°1 consiste à rehausser le fond de l'Apance sur des secteurs incisés, à diversifier les faciès d'écoulements de la rivière et à restaurer la continuité écologique au niveau de 3 ouvrages. Un marché public pour le recrutement de l'entreprise a été déposé en 2024 et l'entreprise SAVARIAU-ZACHARIE a été retenue.

### Renoy

En juin, un bureau d'étude (SARL Biotec) a été recruté pour compléter une étude existante sur le ruisseau du Renoy. En même temps, une entreprise a été recrutée afin de vérifier l'impact du projet sur de nombreux taxons, les résultats de cet état initial faunistique et floristique sont attendus pour la 1ère moitié d'année 2025.

L'animation foncière sur ce site a également commencé avec la rencontre des propriétaires et l'obtention des premières conventions.

Une réunion en date du 11 décembre 2024 a permis la restitution de l'étude au stade Avant-Projet. Le COPIL a décidé de valider le scénario le plus ambitieux visant à reméandrer le ruisseau tout en le remettant dans son point bas. Cette opération est conjuguée à une opération de restauration de la zone humide en retirant les remblais et en supprimant le plan d'eau pour le remplacer par un réseau de mares.

## Autet

La commune d'Autet avait pour volonté initiale de porter un programme d'entretien du Salon et de ses berges. Dans ce cadre le syndicat a dans un premier temps accompagné le projet afin de marquer les arbres pouvant être couper sans impacter significativement la biologie locale et les embâcles à retirer afin d'assurer le bon entretien courant des cours d'eau. Pour rappel l'entretien d'un cours d'eau est défini par l'article L. 215-14 du code de l'Environnement et comprend les opérations visant à maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre et de permettre l'écoulement naturel des eaux. Le marquage fait par le syndicat était dans ce sens. Par la suite le projet d'entretien s'est modifié vers une opération de plus grande ampleur, le syndicat a continué d'assurer un rôle de conseil visant alors à respecter les nombreux enjeux écologiques présents sur ce site.

## Vannon

L'ancien syndicat du Vannon et de la Gourgeonne avait réalisé une étude projet jusqu'à l'établissement d'un Dossier Loi sur l'Eau pour la restauration du Vannon à Roche et Raucourt. Cependant l'ambition du projet avait été jugée insuffisante par les services de l'état et l'agence de l'eau. Le SM6R a alors souhaité augmenter cette ambition et pour ce faire avait ciblé deux points :

- Rétablir la continuité écologique à proximité de la zone du projet (1 vannage en amont et un moulin à l'aval) ;
- Augmenter la longueur du projet afin de restaurer un plus grand secteur et de découper les travaux en plusieurs tranches.

Par conséquent, le bureau d'étude SARL Biotec a été recruté afin de mener dans un premier temps une réflexion pour améliorer l'ambition du projet et dans un second temps travailler sur les phases avant-projets, projet puis gérer la maîtrise d'œuvre des travaux de restauration.

SARL Biotec a estimé, en accord avec le syndicat que le projet perdait en ambition à partir du moment où la restauration de la continuité écologique n'était pas possible au niveau du seuil dans la commune de Roche. Plusieurs scénarios de restauration ont alors été présentés en COPIL et en réunion publique. Finalement, la commune s'est opposée à la restauration de la continuité écologique. Le syndicat a alors pris la décision de ne pas poursuivre ce projet.

## Cherlieu

Dans le contrat de bassin, il était prévu que le syndicat identifie un site de restauration sur le bassin versant de l'Ougeotte. A la suite d'un travail de prospection fait en interne, le ruisseau de Cherlieu avait été jugé comme étant un des affluents les plus intéressants à restaurer sur le bassin versant. Ce choix est motivé par le fait que le cours d'eau alterne entre des tronçons avec une dynamique naturelle et d'autre où le cours d'eau a été fortement modifié par l'Homme.

En début d'année 2024, dans le cadre d'un projet tutoré une définition plus fine des secteurs à travailler a été fait, 3 sites ont été ciblés :

- Le moulin d'Agneaucourt ;
- Le moulin de Battant ;
- Le ferme de Ferry.

L'objectif de restauration est différent sur chaque site, par exemple sur le site du moulin d'Agneaucourt, il est prévu de remettre le cours d'eau dans son ancien lit sur une distance d'environ 550m.

Ce projet a été présenté aux différents partenaires et un plan de financement a été validé en conseil syndical.

L'ensemble des propriétaires concernés par ce futur projet ont été contactés et une grande majorité de conventions ont à l'heure actuelle déjà été obtenues.

En fin d'année, un bureau d'études a été recruté pour travailler sur les phases avant-projet, projet durant l'année 2025, il s'agit du bureau d'études Artélia.

## Gourgeonne

Le projet de la Gourgeonne avait été lancé par l'ancien syndicat du Vannon et de la Gourgeonne. Le but de ce projet est de remettre le cours d'eau dans son ancien lit méandrique sur une longueur d'environ 1 600m. A l'heure actuelle, le cours d'eau est fortement rectifié. Le projet se situe sur les communes de Recologne-les-Ray, Membrey et Tincey-et-Pontrebeau au niveau de la confluence entre la Gourgeonne et la Saône.

Le principal propriétaire a été rencontré et est favorable au projet de restauration.

En fin d'année, un bureau d'études a été recruté pour travailler sur les phases avant-projet, projet durant l'année 2025, il s'agit d'Artélia.

## Plan de Gestion Stratégique des Zones Humides

Le Plan de Gestion Stratégique des Zones Humides se découpe en plusieurs phases, le premier étant la réalisation d'un diagnostic afin de connaître la proportion de zone humide sur le territoire et surtout de connaître leur état et les menaces qui existent autour de ces zones. Pour information, il est estimé que largement plus de la moitié des zones humides en France et dans le monde ont été détruites. Seulement 6% des zones humides en France ont un état de conservation favorable d'après l'Observatoire National de la Biodiversité.

En 2024, une stagiaire a été recrutée pour travailler sur ce sujet et finaliser la partie diagnostic, une réunion de rendu a été réalisée courant du mois de novembre.

Succinctement, les premiers résultats démontrent que le service de protection contre les crues qui fournit les zones humides est prégnant sur certains BV, notamment l'Apance. L'intérêt des zones humides pour le bon fonctionnement des cours d'eau (soutien des débits d'étiages) est présent sur l'ensemble du territoire. Enfin, les atteintes hydrauliques sont présentes sur l'ensemble du territoire témoignant de dégradations morphologiques sur les zones humides (drains, plantations, rectifications de cours d'eau dans les zones humides etc...).

La prochaine étape est de définir des critères afin de mettre en avant les zones humides à restaurer préférentiellement en fonction des enjeux territoriaux et des objectifs des structures porteuses d'actions.

Ce choix des critères devrait s'opérer au cours de l'année 2025.

De plus, un plan de gestion sera mis en place avec l'ensemble des éventuels maîtres d'ouvrages afin de porter des projets de renaturation et/ou de préservation des zones humides sur le territoire.

## Différents comités

De par ses compétences, le SM6R est sollicité pour participer à différentes instances, ainsi le syndicat était présent aux instances suivantes :

- Club GEMAPI : Réunion visant à échanger entre les différents Gémapiens du département de la Haute-Saône
- Ressources en eau sur la CC4R : En lien avec le contrat de bassin, la CC4R porte une action visant à connaître d'avantage les ressources en eau disponible sur leur territoire.
- Comité ressources en eau 52 et 70 : Les comités ressources en eau servent à discuter de l'état des niveaux d'eaux sur le département et de discuter des propositions des préfectures vis-à-vis des arrêtés de restriction d'eau.
- Ruissellement et Aléa : La Haute-Marne a été touchée par de nombreuses inondations causées par le ruissellement et les coulées de boues. Dans ce cadre la préfecture a organisé une réunion visant à expliquer les bonnes pratiques afin de minimiser les risques dus au ruissellement. En parallèle la DDT a lancé en début d'année une démarche visant à travailler sur le risque Aléa érosion, le SM6R a alors été convié aux réunions visant à montrer les premiers résultats de cette étude.
- Réunion Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse : Dans le cadre de l'élaboration du nouveau programme d'intervention 2025-2030 de l'Agence de l'eau, le SM6R a participé à diverses réunions que ce soit d'information ou pour accompagner à ce que le programme réponde au mieux aux exigences du territoire.
- Comité Saône : Le comité Saône, géré par l'EPTB Saône & Doubs a pour but de discuter des travaux et des projets portés par l'EPTB sur le territoire de la « Saône Amont »

## Communication

### Journal de la Haute-Marne

- 12 janvier : Val de Presles : Un chantier exemplaire de restitution naturelle ;
- 26 Mars : Syndicat Mixte des six rivières : Les projets à l'étude ;
- 13 Juin : A la découverte des mares de Haute-Amance ;
- 22 Juin : Une journée citoyenne d'envergure ;
- 2 Juillet : Tout savoir sur le ruisseau des Petits Crots et ses habitants ;
- 20 Septembre (en une : Nos campagne : retour à la nature au Val de Presles) : Le Val de Presles poursuit sa métamorphose ;
- 04 Octobre : Un retour à la nature pour le ruisseau du Borne ;

### Est Républicain

- 17 Avril : Embâcles sur le cours du Salon : la rivière va être nettoyée ;
- 12 Septembre : Des travaux pour préserver la faune et la rivière du salon ;

### Autres

- Mars : Article sur les réseaux sociaux de la CCSF afin de parler du Val de Presles ;

- Jeudi 11 avril : Newsletter Histoires d'Ondes #11 : Au chevet du Val de Presles, quatre hommes réunis par un dessein commun ;

## Actions de communications

### Fête des mares

Dans le cadre de l'événement national « La Fête des mares » sous la coordination de la Société Nationale de Protection de la Nature (SNPN), le SM6R en collaboration avec l'ONF et le Conservatoire d'Espaces Naturels CA a organisé une sortie nature sur les mares de Haute-Amance. Mares qui avaient été restaurées lors de l'été 2023 dans le cadre du projet du Val de Presles.

Cette sortie a permis de faire connaître le SM6R et nos partenaires afin de mettre en avant les travaux portés par le SM6R mais surtout de sensibiliser à l'importance des mares dans les écosystèmes forestiers.

### Visite du marais de Chézeaux

Sur demande de la CC des Savoir-Faire, le SM6R a animé deux sorties au marais de Chézeaux pour des périscolaires. Ces animations ont permis de sensibiliser les plus jeunes à l'importance des milieux humides.

### Partenariat avec l'association Part'ages

L'association Part'ages œuvre pour la mise en avant du patrimoine historique et naturel sur la commune de Poinson-les-Fayl. Dans ce cadre l'association a proposé au syndicat de faire une animation afin de présenter les ruisseaux et les zones humides présentes sur la commune. L'animation a porté sur le ruisseau des Petits Crots et ses affluents le ruisseau de Paissard et le ruisseau de Poinsenot. Ces cours d'eaux bénéficient d'un arrêté préfectoral de protection de biotope justifié par la présence d'Ecrevisse à pieds blancs (*Austropotamobius pallipes*). Cela a donc également été l'occasion de parler de ce type de réglementation.

### Ville à Joie

La communauté de communes des Savoir-Faire et l'entreprise Ville à Joie ont organisé une série de manifestations dans plusieurs villages du territoire. Le syndicat a été convié à deux de ses manifestations (à Hortes (Haute-Amance) et à Pressigny). Durant ces événements, le syndicat a tenu des stands visant à expliquer les travaux effectués sur le Val de Presles ainsi qu'à expliquer de manière générale en quoi consiste la GEMAPI.

## Conclusion

L'année 2024 a commencé par l'extension du SM6R, lui permettant d'obtenir une cohérence hydrographique sur les 6 bassins versants. Cette étape était cruciale puisqu'elle a notamment permis au syndicat de devenir maître d'ouvrage des projets jusqu'à maintenant porté par la CC des Savoir-Faire. Ces projets sont d'ampleur et notamment celui de l'Apance dont la première tranche de travaux devrait commencer dès 2025.

Outre l'extension, d'importants travaux ont été menés avec principalement la fin des travaux sur le Val de Presles qui va maintenant nécessiter plusieurs années de suivi en régie afin d'étudier l'évolution de ce site et notamment de la partie « restauration passive ». Aussi la reprise du ruisseau de Borne dans une partie de la traversée de Bourbonne-les-Bains, qui étaient les premiers travaux du syndicat dans un contexte urbain et enfin les travaux sur le ruisseau de la Pisseuse à Anrosey achevant ainsi les projets initiés par l'ancien syndicat de l'Amance.

L'année 2024 a aussi permis le lancement de l'avant-projet sur le ruisseau de Renoy et en fin d'année le recrutement des bureaux d'études qui seront en charge de l'étude et de la maîtrise d'œuvre pour le projet de la Gourgeonne à Recologne-les-Ray et le projet de Cherlieu à Montigny-les-Cherlieu.

Un des objectifs du syndicat sur l'année était d'améliorer la communication, ce qui a globalement été réussi avec de nombreux articles publiés dans les journaux locaux, mais surtout une diversification via des publications sur les réseaux des communautés de communes ou encore via la newsletter « Histoires d'ondes » de l'agence de l'eau. Les animations ont aussi été plus nombreuses et plus diverses (présentation de travaux, stands, ...). Enfin, le SM6R se félicite de la réussite de la vidéo sur le Val de Presles qui a franchi les 1 500 vues sur YouTube.

L'année 2025 sera rythmée par le projet de l'Apance avec notamment le début attendu des travaux sur l'Apance en amont de Bourbonne-les-Bains mais aussi l'avancement du projet du Renoy à Larivière-Arnoncourt. Le suivi des études sur la Gourgeonne et le ruisseau de Cherlieu seront également importants au cours de l'année 2025. Enfin la finalisation du Plan de Gestion Stratégique des Zones humides et l'élaboration du Plan de Gestion associé à l'Obligation Réelle Environnementale (ORE) du Val de Presles seront les autres points clés de cette année à venir.

D'autres projets vont aussi voir le jour durant l'année 2025 suite à des sollicitations de propriétaires (communes ou privés) et à des constats sur le terrain qui seront effectués par les agents du SM6R.

Ainsi, le syndicat continue de porter une forte ambition pour les cours d'eau du territoire visant à assurer un territoire résilient propice à des rivières dynamiques vivantes et jouant leur rôle notamment en lien avec le risque inondation.

De manière plus générale, le syndicat reste à la disposition de ses membres et de la population de son territoire afin d'apporter conseils, réponses aux interrogations ou accompagnements dans des projets de renaturation pouvant être portés via la compétence GEMAPI par le SM6R.